Risques naturels



Plan de Prévention des Risques d’Inondation (PPRI)

La commune est couverte par le PPRI de la Vallée de la Seine et de l’Oise et le PPRI de la Vallée de la Mauldre et du Lieutel, annexés au titre de Servitude d’utilité Publique au Plan local d’urbanisme.

Ce document réglementaire a notamment pour objet de :

- délimiter les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l’intensité du risque encouru (plan de zonage),
- définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers.

Il est doté d’un plan de zonage qui fournit les périmètres des zones affectées par les risques, la nature des aléas encourus et les règles à prendre en compte dans le cadre des projets de construction ou d’aménagement.

La conformité d’une demande d’autorisation à l’intérieur des zones relevant de l’application du Plan de Prévention des Risques d’Inondation, est appréciée au regard du respect du présent règlement éventuellement grevé de la servitude d’utilité publique que constitue le PPRI.

Aléas géologiques

La commune est concernée par le risque lié au retrait et au gonflement des sols argileux.
Epône est touchée par des zones d’aléas fort, moyen et faible.
La prévention de ce risque n’interdit pas la constructibilité des terrains mais implique des règles de construction à adapter en fonction de la nature de sol rencontrée.